

PROGRAMME D'ÉCHANGE DE SERINGUES EN PRISON DE MODESTES CHANGEMENTS

Depuis que le gouvernement a annoncé l'introduction du Programme d'échange de seringues en prison (PESP) dans nos milieux de travail, nous avons fermement exprimé notre désaccord avec cette nouvelle initiative et mené les actions suivantes :

- Mobilisation nationale, soit le port d'écussons contre le programme et le piquetage d'information dans tous les établissements.
 - Lobbying auprès des députés (de tous les partis) au moyen d'une lettre décrivant nos inquiétudes et de diverses rencontres en personne, notamment avec les ministres de la Sécurité publique et de la Santé.
 - Lobbying auprès de tous les membres du Comité du Sénat.
 - Présence médiatique forte pour faire connaître notre position.
 - Recherche exhaustive sur les pratiques d'autres milieux carcéraux et des sites d'injection publics pour cerner les enjeux relatifs à ce type de programme. Nous avons consulté les services juridiques et de recherche des syndicats.
 - Présentation de nos inquiétudes, de nos objections et des lacunes observées dans la politique au Comité national sur les politiques en matière de santé et sécurité. Participation à la préparation de plaintes en matière de santé et sécurité pour tous les sites jusqu'à présent touchés par la politique en question.
 - Présentation de nos inquiétudes sur toutes les tribunes de concertation patronale – syndicale (à l'échelle locale, régionale et nationale), notamment en citant des exemples précis de violation des politiques du programme par des détenus y participant.
- Organisation de plusieurs manifestations publiques partout au Canada, notamment à Moncton, Saskatoon, Régina, Kitchener et Miramichi.
 - Ralentissement considérable de la mise en œuvre du PESP qui devait avoir lieu en janvier 2019, dans les établissements.

Nous avons très clairement expliqué que le PESP présente toutes sortes d'enjeux moraux, opérationnels et sécuritaires pour les agents correctionnels. Nous avons également clairement souligné que les stratégies de réduction des méfaits relèvent des soins de santé et ne devraient pas être prises en charge par les agents correctionnels.

Nos efforts collectifs ont quelque peu porté leurs fruits et le SCC s'apprête à mettre sur pied un projet pilote de site de prévention de surdose, sous le contrôle de professionnels de la santé, dans un établissement.

Ce projet retire la responsabilité aux agents correctionnels de la gestion du programme sur le terrain (avec présence de seringues dans les cellules), laquelle pose de nombreux problèmes pour les agents correctionnels, principalement en matière de santé et sécurité.

Nous continuerons à exprimer notre opposition à ce programme auprès du gouvernement, et à l'approche d'élections fédérales, nous demanderons aux candidats qui se représentent et à ceux qui formeront le prochain gouvernement de réexaminer la décision d'introduire cette politique ridicule dans nos milieux de travail déjà dangereux et d'abolir tout PESP en milieu carcéral.

LA SÉCURITÉ DE NOS MEMBRES EST NOTRE PRIORITÉ.